

L'hebdo

Aperçu des activités de la semaine
du lundi 29 janvier au dimanche 04 février 2018



POLICE
RIVIERA

282 interventions



AMBULANCE
RIVIERA

74 interventions



PROTECTION
CIVILE RIVIERA
PAYS-D'ENHAUT

4 jours engagements
Appuis d'urgence (inondation, incendie, etc.)



SDIS
RIVIERA

9 interventions

Interventions diverses

Les aspects à caractère judiciaire ne sont pas développés dans l'hebdo.



Corsier-sur-Vevey



Monts-de-Corsier, 29.01.2018 : appui d'urgence

Repli des équipements de sécurisation mis à disposition lors des inondations (sacs de sable, etc.).



Fenil-sur-Corsier, 04.02.2018 – 2200 : ouverture tardive d'un établissement public

Les policiers constatent qu'un établissement public est encore ouvert malgré l'heure tardive et un premier avertissement donné plus tôt dans la soirée. Les clients sont priés de quitter les lieux et le gérant est dénoncé pour infraction aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.



La Tour-de-Peilz



03.02.2018 – 2140 : scandale et injures

Suite au signalement de nuisances sonores à l'avenue des Baumes, les policiers interpellent deux individus fortement alcoolisés, dont l'un qui se montre particulièrement injurieux. Les intéressés sont conduits auprès de l'institution qui les héberge, puis dénoncés pour infraction aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.



Montreux



03.02.2018 – 0450 : scandale

En cours de patrouille motorisée sur l'avenue Claude-Nobs, les agents interpellent un individu qui crée du scandale devant un établissement public. L'intéressé, qui se montre menaçant et injurieux face aux policiers, est dénoncé pour infraction aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.



03.02.2018 – 1807 : ouverture tardive d'un établissement public

Les policiers constatent qu'un établissement public à l'avenue des Alpes est encore ouvert après l'heure officielle de fermeture. Les clients sont priés de quitter les lieux et le gérant est dénoncé pour infraction aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.

03.02.2018 – 2220 : nuisances sonores et entrave

Les policiers interviennent au débarcadère auprès d'un groupe d'adolescents qui écoutent de la musique à haut volume au moyen d'un diffuseur de son. A leur arrivée, l'ensemble des personnes présentes adoptent une attitude courtoise, excepté une fille qui se montre particulièrement impertinente et oppositionnelle. Elle est dénoncée pour infraction aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.



St-Légier – La Chiésaz



02.02.2018 – 2300 : accident de la circulation avec blessé

Un jeune homme circule au guidon de son scooter sur le chemin du Genévrier lorsqu'il perd la maîtrise de son engin et termine sa course contre un mur. Légèrement blessé, il est acheminé en ambulance à l'hôpital. Un rapport d'accident est établi par Police Riviera.



Radars mobiles

Date	Lieu	Vitesse limitée	Vitesse la plus élevée	Véhicules contrôlés	Véhicules dénoncés	% des usagers en infraction
29.01.18	Rue du Château, Corsier	30 km/h	61 km/h	*	68	*
30.01.18	Av. de Corsier, Vevey	30 km/h	41 km/h	*	14	*

* contrôle effectué avec un appareil radar laser qui ne permet pas de comptabiliser le nombre de véhicules contrôlés

Radars fixes

Lieu	Vitesse limitée	Véhicules contrôlés	Infractions		% des usagers en infraction
			Feu rouge	Vitesse	
Clarens, Rue Gambetta (sens montant)	50 km/h	26'215	5	72	0.293%
Clarens, Av. E.-Rambert	50 km/h	22'627	12	0	0.053%